



**CNBA**

Chambre  
Nationale  
de la  
Batellerie  
Artisanale

Chambre nationale de la batellerie artisanale

**CONSEIL D'ADMINISTRATION n°110**

Séance du 19 mars 2013

## Délibération n°2

### Approbation du compte financier 2012

Le Conseil d'administration a pris connaissance du compte financier de l'établissement pour l'exercice 2010 présenté par l'Agente comptable.

*2012*

Pour cet exercice, l'exécution budgétaire s'établit comme suit :

- Dépenses de fonctionnement : 1.292.274,51 €
- Recettes de fonctionnement : 1.245.660,26 €
- Dépenses en capital : 19 999,54 €
- Recettes en capital : 24 423,35 €

Le Conseil d'administration décide :

- D'arrêter le compte financier en total net de dépenses et de recettes de fonctionnement à 1.292.274,51 € et 1.245.660,26 € ;
- D'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2012 qui s'établit à - 46.614,25 €

Le 22 mars 2013

Le Président de la Chambre nationale  
de la batellerie artisanale

Michel DOURLENT